

L'Afnic s'oriente vers EPP

Les comités de concertation de l'AFNIC se sont à nouveau réunis les 13 et 14 mars 2008, à l'issue d'un semestre riche en évolutions et en événements, comme le franchissement de la barre du millionième .fr le 11 janvier 2008.

Première évolution, un changement de statut, puisqu'est apparue une distinction depuis le 1er janvier 2008 entre la qualité de membre adhérent à l'Afnic et l'activité de bureau d'enregistrement.

Un succès, avec à ce jour plus de 70 bureaux d'enregistrement, 12 utilisateurs « personnes morales », 11 utilisateurs « personnes physiques » et 32 adhérents au titre du Collège international.

946 bureaux d'enregistrement sont par ailleurs référencés en tant que clients de l'Afnic. Ces chiffres confirment à la fois l'intérêt d'une approche fondée sur la diversité des membres et l'adhésion des parties prenantes au modèle associatif pour la gestion du .fr.

La deuxième évolution est technique. L'Afnic a décidé de faire migrer la chaîne d'enregistrement en EPP afin de répondre à la demande des bureaux d'enregistrement et de s'aligner sur une pratique en large développement chez les homologues de l'Afnic.

Ce chantier constituera l'une des principales priorités de l'association et associera les bureaux d'enregistrement au travers d'un groupe de travail dédié, avec pour objectif l'ouverture d'une interface EPP pour l'intégralité des opérations de registre de l'Afnic à une échéance de 12 à 18 mois.

L'association attend désormais de voir débiter la consultation publique que l'État doit lancer pour initier le processus de désignation du ou des offices d'enregistrement des extensions françaises de l'internet.